

ORDONNANCE COLLECTIVE N° 20	DÉCIDER DE LIBÉRER UNE PERSONNE DE LA SALLE DE RÉVEIL
Référence à un protocole : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Titre : Protocole interdisciplinaire N° 4 : Surveillance clinique à la salle de réveil	Date de mise en vigueur : Septembre 2011 Date de révision : 17 octobre 2014
PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) VISÉ(S) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les infirmières du Bloc de consultations médicales. ▪ Les inhalothérapeutes. 	
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour toute personne ayant subi une sédation ou anesthésie générale au Bloc de consultations médicales. 	
ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX INFIRMIÈRES: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. ▪ Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier. ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX INHALOTHÉRAPEUTES: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes sous anesthésie, y compris la sédation-analgésie ou sous assistance ventilatoire. 	

**INDICATION/CONDITION
D'INITIATION :**

- Pour toute personne ayant subi une chirurgie dentaire, un traitement ou un examen sous sédation ou anesthésie générale à l'Institut.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- Évaluer adéquatement la personne ayant reçu une sédation ou une anesthésie générale avant de prendre la décision de la libérer de la salle de réveil.

CONTRE-INDICATION :

- Aucune.

LIMITE/RÉFÉRENCE AU MÉDECIN :

- Référer à un médecin en urgence si détérioration de l'état général.

DIRECTIVES :

- Effectuer la surveillance clinique selon le protocole interdisciplinaire n° 14.
- Référencer aux feuilles « Critères de libération de la salle de réveil » :
 - Annexe 1 : Lors d'un retour sur une unité de soins;
 - Annexe 2 : Lors d'un départ à domicile ou dans un autre centre hospitalier.
- Vérifier les critères de libération aux 15 minutes ou plus souvent selon son jugement et attribuer une cote selon la condition clinique de la personne.
- Lors d'un retour sur une unité de soins (annexe 1), la personne peut quitter la salle de réveil si :
 - aucun résultat individuel est égal à 0;
 - le pointage total est plus grand que 11 sur 14.
- Lors d'un départ à domicile ou dans un autre centre hospitalier (annexe 2), la personne peut quitter la salle de réveil si :
 - aucun résultat individuel est égal à 0;
 - le pointage total est plus grand que 8 sur 10;
 - présence d'un accompagnateur;
 - capacité d'uriner (miction avant le départ nécessaire si homme de plus de 70 ans ou si antécédents de rétention urinaire).
- Inscrire le pointage des critères de libération sur la feuille « Salle de réveil » et noter ses observations.
- Signer le départ et inscrire l'heure dans la section *Départ autorisé* sur la feuille « Salle de réveil ».

RÉFÉRENCES :

Méthodes de soins infirmiers informatisées de l'AQESSS (Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux)

- Évaluer la tension artérielle
- Évaluation du pouls
- Évaluation de la respiration
- Test de saturométrie (ou d'oxymétrie)

SOURCES :

Critères de libération de la salle de réveil. Hôpital de l'Enfant-Jésus, septembre 2010.

Note d'évolution soins infirmiers. Chirurgie ambulatoire, Chirurgie d'un jour. Hôpital de l'Enfant-Jésus, septembre 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par :	<u><i>Jacqueline Turmel</i></u> Infirmière clinicienne	<u>16 avril 2010</u> Date
	<u><i>Karine Blouin-Thomassin</i></u> Infirmière clinicienne	<u>17 mai 2011</u> Date
Personne consultée :	<u><i>D^r Pierre Nicole</i></u> Anesthésiste Hôpital de l'Enfant-Jésus	<u>25 mai 2011</u> Date
	<u><i>D^r Dary Croft</i></u> Anesthésiste Hôpital de l'Enfant-Jésus	<u>25 mai 2011</u> Date
Révisé par :	<u><i>Lise Laberge</i></u> pour le Comité sur les ordonnances collectives, les règles de soins et les protocoles	<u>16 juin 2014</u> Date

Validé par :	<u><i>Martine Gaudreau</i></u> Directrice adjointe des soins infirmiers	<u>27 octobre 2014</u> Date
---------------------	--	--------------------------------

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par :	<u><i>Carol Villeneuve</i></u> Président du CMDP	<u>10 novembre 2014</u> Date
-----------------------	---	---------------------------------

**CRITÈRES DE LIBÉRATION DE LA SALLE DE RÉVEIL
LORS D'UN RETOUR SUR UNE UNITÉ DE SOINS**

Évaluation aux 15 minutes ou plus selon le jugement	Résultat
Niveau de conscience	
Éveillé et orienté	2
Éveillable avec stimulation minimale	1
Éveillable uniquement à la stimulation tactile	0
Activité	
Bouge les 4 membres sur demande	2
Bouge faiblement les membres	1
Incapable de bouger volontairement les membres	0
Signes vitaux (Pouls et tension artérielle)	
Stable – Changement minime (< 15 %) des valeurs pré-anesthésiques	2
Stable mais changement modéré (15-30 %) des valeurs pré-anesthésiques	1
Instable – Changement marqué (> 30 %) des valeurs pré-anesthésiques	0
Respiration	
Respiration normale et profonde, toux sans particularité	2
Respiration lente ou superficielle mais toux sans particularité	1
Dyspnéique, toux faible, bradypnée (F.R < 8/min.)	0
Saturation en oxygène	
SaO ₂ > 90 % à l'air libre	2
SaO ₂ > 90 % avec O ₂	1
SaO ₂ < 90 % avec O ₂	0
Évaluation de la douleur	
0-3 Aucune, inconfort mineur	2
4-7 Douleur modérée persistante	1
8-10 Douleur sévère persistante	0
Nausées et vomissements	
Aucune ou légères nausées sans vomissements	2
Nausées et vomissements modérés	1
Nausées et vomissements sévères persistants	0
	/14

Doit avoir un pointage total plus grand que 11 sur 14 et n'avoir aucun résultat individuel égal à 0 pour quitter la salle de réveil.

**CRITÈRES DE LIBÉRATION DE LA SALLE DE RÉVEIL
LORS D'UN DÉPART À DOMICILE OU DANS UN AUTRE CENTRE HOSPITALIER**

Évaluation aux 15 minutes ou plus selon le jugement	Résultat
Signes vitaux (Pouls et tension artérielle)	
Stable – Changement minime (< 15 %) des valeurs pré-anesthésiques	2
Stable mais changement modéré (15-30 %) des valeurs pré-anesthésiques	1
Instable – Changement marqué (> 30 %) des valeurs pré-anesthésiques	0
Activité	
Démarche assurée, pas d'étourdissement	2
Nécessite assistance	1
Incapable de déambuler	0
Nausées et vomissements	
Aucune ou légères nausées sans vomissements	2
Nausées et vomissements modérés	1
Nausées et vomissements sévères persistants	0
Évaluation de la douleur	
0-3 Aucune, inconfort mineur	2
4-7 Douleur modérée persistante	1
8-10 Douleur sévère persistante	0
Saignement	
Minime	2
Modéré mais acceptable	1
Sévère, anormal	0
	/10

Peut quitter la salle de réveil si :

- Pointage plus grand que 8 et aucun résultat individuel égal à 0
- Présence d'un accompagnateur
- Capacité d'uriner (miction avant le départ nécessaire si homme de plus de 70 ans ou si antécédents de rétention urinaire)